



# PROCES-VERBAL

## COMITE DIRECTEUR DU 25 SEPTEMBRE 2023

---

### Présents

Président : M. DEVILLE CAVELLIN

Membres : Mme AMOURA, MATHIVET, MM. BADARELLI, CHEMIN, COULLIBALY, DELFOUR, FORNARELLI, GUETTOUFI, LEHMANN, MACHRI, PAREUX, URGEN.

Excusé : LE FAOU

Assiste : MM. MERAH (Président CDA), ERAUD (Directeur administratif)

---

### PV du 25 Septembre 2023

### PROCES-VERBAL N° 2

### Ordre du jour

- ✓ Nouvelles FFF,
- ✓ Nouvelles LPIFF
- ✓ Nouvelles District
- ✓ Infos District
- ✓ Validations de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2023
- ✓ Validations de l'arrêté des comptes 2022/2023
- ✓ Affectation du résultat 2022/2023
- ✓ Validation du budget prévisionnel
- ✓ Modifications statutaires
- ✓ Point arbitrage
- ✓ Point technique
- ✓ Questions / Réponses

### Nouvelles FFF

Succès de la coupe du monde féminine en termes de popularité, d'audience et qualité de jeu même si l'équipe de France féminine s'est inclinée au tirs au but contre l'Australie.

### Nouvelles LPIFF

La Ligue représente 304 000 licenciés. C'est un record pour notre ligue.

Depuis quelques saisons il est constaté une recrudescence de procédures réglementaires (tant au niveau ligue que District). Cette recrudescence impacte l'activité estivale des services. Il est donc important de continuer le travail rigoureux relatif aux procédures.



## Nouvelles District

### *Licences*

Le District de l'Essonne de football termine la saison 2022/2023 avec 38765 licenciés ce qui est un record pour la seconde année consécutive. Le Président souligne que ce chiffre en constante progression est le fruit du travail réalisé par les clubs dans les clubs.

A ce jour, le District compte 24018 licenciés pour un total de 73% de renouvellement et 17% de nouvelles licences.

Le District constate un afflux chaque saison de plus en plus de licenciés dans le football d'animation et regrette de lire sur les sites Web ou les réseaux sociaux que les clubs ne sont plus en capacité d'accueillir de licenciés supplémentaires par « manque d'installation, de capacité d'accueil... ». Nombreux clubs sont obligés de clore les inscriptions alors que les demandes sont là.

A contrario le football « Senior » décline dans tous les districts par contre le nombre de licenciés « adulte » se maintient car il y a de plus en plus de joueurs vétérans qui prolongent en + de 45 ans et + de 55 ans. De plus en plus de jeunes vont faire du football « indoor » dans les structures privées.

### *Nomination de François Thisserant*

Le Président propose au Comité Directeur de nommer M. François THISSERANT comme Président d'honneur pour son investissement au district de l'Essonne lors de ses deux mandats.

**Le Comité Directeur valide la nomination à l'unanimité.**

Monsieur François Thisserant est nommé Président d'honneur du District de l'Essonne de Football.

### *Elections*

Les statuts du District imposent de procéder à une élection lors de l'assemblée générale la plus proche suivant la vacance du poste. (Voir article 13.3 des statuts). Par conséquent, il revient au Président de proposer un candidat à l'assemblée du 21 octobre 2023.

## Préparation à l'organisation de l'Assemblée générale du 21 octobre 2023

### *Proposition et validation du lieu*

Salle Municipale Michel BERGER  
Place du 8 mai 1945  
91220 Le Plessis Pâté

**Le comité valide ce lieu à l'unanimité.**



## ***Proposition et validation de l'ordre du jour***

- 8h30 : Accueil des représentants des clubs
- 9h30 : Allocution d'ouverture du Président du District
- Calcul du quorum
- **Assemblée Ordinaire**
- Présentation du quorum
- Election du nouveau membre du Comité Directeur
- Lecture et Proposition d'approbation du Rapport Moral et Sportif de la saison 2022/2023
- Lecture et Proposition d'approbation du Rapport financier 2022/2023
- Intervention et lecture du rapport du commissaire aux comptes 2022/2023
- Affectation du résultat 2022/2023
- Proposition d'approbation du budget prévisionnel 2023/2024
- Clôture de l'assemblée générale ordinaire
  
- **Assemblée Générale Extraordinaire**
- Modification des statuts du district de l'Essonne de Football
- Clôture de l'assemblée générale extraordinaire
  
- Présentation du partenariat Crédit Mutuel
- Intervention du département Technique
- Intervention du département Arbitrage
  
- Remis des dotations aux clubs.

**Le Comité valide l'ordre du jour à l'unanimité**

### ***Arrêtés des comptes 2022/2023***

#### **Présentation du compte de résultat et du bilan**

Le Directeur et le trésorier général présentent les comptes aux membres du Comité Directeur.

- Le compte de résultat sur l'exercice du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023
- Le bilan de l'exercice au 30 juin 2023

Après échanges et informations communiquées, **le Comité Directeur valide l'arrêté des comptes en date du 30 juin 2023 à l'unanimité.**

#### **Affectation du résultat**

Après lecture et validation du compte de résultats, le Comité doit approuver le report du gain obtenu sur le prochain exercice.



**Le Comité Directeur approuve à l'unanimité de mettre au report à nouveau le résultat d'exercice.**

## **Budget prévisionnel saison 2023/2024**

Lecture et présentation du budget prévisionnel en prenant en compte les augmentations de charges à venir (électricité, carburant, frais de fonctionnement, taxes...).

**Le Comité Directeur valide le budget prévisionnel à l'unanimité**

Le Trésorier Général remercie la comptable et tous les collaborateurs pour le travail réalisé.

## **Modifications statutaires**

**Présentation des modifications :**

***Modification pour donner suite à l'assemblée générale Fédérale du 18 juin 2022 :***

Article 12.4 - Il est précisé que les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux **acquisitions ou** aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

***Proposition de modifications statutaires pour l'AG Extraordinaire du 21 octobre 2023 :***

Afin de se mettre en conformité avec le fonctionnement fédéral, il est proposé la modification suivante. Cela permet au remplacement du Président du District lors de son absence aux différentes réunions institutionnelles. Ajout d'un président délégué et retrait d'un vice-président.

### **14.1 - Composition**

Le Bureau du District comprend 7 membres :

- Le Président du District
- **Le Président délégué**
- Le Vice-Président
- Le Secrétaire
- Le Secrétaire adjoint
- Le Trésorier
- Le Trésorier adjoint

### **Article 13.6 : Attributions**

Sauf en matière disciplinaire, il juge, en appel, les décisions prises par les Commissions du District, et peut même évoquer, pour éventuellement les réformer, les décisions des Commissions du District qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football ou aux dispositions des Statuts et Règlements.

Pour statuer en appel ou pour évoquer, il peut se réunir dans une configuration restreinte, appelée Comité d'Appel chargé des affaires courantes. En l'espèce, et par exception aux dispositions de l'article 13.7 des présents Statuts, la présence d'au moins trois membres du Comité est suffisante pour la validité des délibérations.

**Ajout de 2 articles :**

## **ARTICLE 17 – LES AUTRES ORGANES**



1. Outre les Commissions dont la création est expressément prévue par un autre texte, le Comité de Direction peut créer des Commissions chargées de l'assister dans le fonctionnement du District. Il peut être représenté par un ou plusieurs de ses membres auprès de ces Commissions.
2. Les membres des commissions départementales sont nommés pour une saison renouvelable, à l'exception des membres des Commissions de Discipline, de discipline d'appel et de surveillances des opérations électorales, lesquels sont nommés respectivement pour 4 ans renouvelable et pour la durée du mandat du Comité.
3. Ne peut être candidat à une nomination au sein d'une Commission :
  - a. La personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature
  - b. La personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
  - c. La personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
  - d. La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif
  - e. Le licencié suspendu de toutes fonctions officielles

#### **ARTICLE 18 – LES SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET FINANCIERS**

1. Sous l'autorité de la Direction, les services du District mettent en œuvre la politique fédérale et régionale, et les décisions prises par le Comité de Direction
2. Les services du District peuvent, à titre officieux et sans formalité, apporter toute information concernant le rappel d'un texte en vigueur ou d'une disposition générale. En revanche, ces informations ne peuvent en aucun cas préjuger de la position qui pourrait résulter de l'examen du cas d'espèce par les organes ou commissions statutaires compétents.

## **Département arbitrage**

Le Président de la CDA annonce qu'il y a à ce jour 157 arbitres désignables contre 178 en 2022. La CDA craint le manque d'arbitres pour ce début de saison.

La CDA fera une étude sur le besoin d'arbitres cette saison et les raisons qui poussent les arbitres stagiaires à ne pas renouveler la saison suivante (problèmes de violence, déplacement, manque d'accompagnement...).

#### Rappel de quelques dates :

Réunion de rentrée le 16 septembre à Mennecey, 80 arbitres présents.

Stage de perfectionnement les 23 et 24 septembre 2023

Tests physiques le 01 octobre toutes catégories

Tests théoriques le 10 et 12 octobre 2023

1<sup>ère</sup> session FIA : 30 septembre 01, 07 et 08 octobre 2023

2<sup>ème</sup> session FIA : 11, 12, 18, 19 novembre 2023

3<sup>ème</sup> session FIA : 09, 10, 16, 17 décembre 2023

4<sup>ème</sup> session FIA : 13, 14, 20, 21 janvier 2023.



## ***Proposition et validation de la liste des observateurs***

- Liste des observateurs pour la saison 2023/2024

GUETTOUFI Ahmed	FREDAL Jacques
DIOP Alioune	BADARELLI Christian
GUILLOT Denis	ASSOGBA Léon
LAFRAM Mohamed	JASMIN Joseph
AGHMOUGA Paul	BOUCHER Richard
YGE Thierry	DERRADJI Erwann
EL KARATI Mondor	CHEVALIER Laurent
EL MALEM Mohammed	RAMAGE Didier
HADADOU Mohand	VECCHIET Frédéric
KARAMOSLI Boumeddine	NICOLAS Michel
ANGLADE Damien	NOUADER Anes
CAMPS Florent	

**Le Comité Directeur valide la liste à l'unanimité**

La CDA propose au comité Directeur d'intégrer MM. CAMPS, EL MALEM, MOUZARD comme membre de la CDA.

**Le Comité Directeur valide la liste à l'unanimité**

## **Département Technique (intervention de la Présidente de la commission technique)**

### ***Quelques dates à retenir :***

- 04 octobre : Réunion technique au district
- 09 octobre : Réunion de rentrée football d'animation
- 11 octobre : Réunion de rentrée football féminin

### ***Déroulé des détectations le :***

- 13 septembre : U16
- 20 septembre U16G et U15G
- 27 septembre : U15G

- Une formation de « formateur cadre technique » est prévue à la ligue le 24 octobre. - Les nouveaux modules de formations techniques débiteront en novembre.

### ***Commission technique***

- Rappel : La règle pour faire partie de la commission technique, être titulaire du BMF ou BEF ou plus.



- La Présidente demande au comité directeur de retirer les membres de la commission technique qui ne respectent pas la charte (ne participer pas aux réunions plénières et autres...).
- La Présidente souhaite connaître la position du district sur la lettre du Président de la FFF.  
**Le district applique strictement les directives de la fédération.**
- La commission technique souhaite avoir un retour technique sur les réunions de sectorisation.
- La commission technique propose si besoin d'aider les clubs sur la partie technique (préparation de séances, organisation technique...)
- La Présidente rappelle aux membres du Comité Directeur qu'ils seront les bienvenus aux réunions techniques

## Points Divers

P. PAREUX :

- Début du championnat Futsal D1, le 08 octobre composé de 9 équipes.
- Réunion du statut de l'arbitrage le 27 septembre

C.FORNARELLI

- La COSC propose au Comité Directeur de nommer la salle de réunion « Annick Franchet ». L'avis à la famille sera demandé.

**Le Comité Directeur valide à la majorité**

K. MERAH

- La CDA est en attente d'une présentation de Mr Quentin COUMONT en charge du suivi administratif de la CDA.

**PRESIDENT**

C. DEVILLE CAVELLIN

**SECRETAIRE GENERAL**

C. DELFOUR